Tableau de complémentarité des actions massif avec les autres outils financiers disponibles : Thème Bois énergie

		FEDER Rhône-Alpes (source DOMO Rhône Alpes 2007-2013)								FEDER PACA (source po Feder paca 19oct 07 et domo)				FEADER paca (source : drdr paca nov 07)				FEADER Rhône-Alpes (source drdr nov07)			
		AXE III : ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES								Axe 3 : Gestion durable des ressources et prévention des risques				axe 1 : renforcer et dynamiser le secteur agro-alimentaire et forestier			Axe 3 – Maintenir et développer l'attractivité des territoires ruraux pour les positionner comme des pôles de développement en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs	axe 1			axe 3
Complémentarité des actions massif avec les autres outils financiers disponibles		**Fiche Action 12 Vers des comportements et des actes eco-responsables : efficacité énergétique, recours aux énergie renouvelables et soutien à la valorisation de la filière bois construction**								**Domaine d'intervention 3-1 : Promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement de filières d'énergies renouvelable**			**Domaine 3-4 : Instaurer une dynamique de développement adoptant des modes de production et de consommation durable**	**111formation, information des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire**		**123accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles**	**312 aide à la création et au développement de micro entreprises**	**111 A : Formation des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire**	**111 B : Information, diffusion des connaissances et des pratiques innovantes dans les secteurs agricole, sylvicole et agro-alimentaire**	**123 B : Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière**	**312 : Aide à la création et au développement de micro-entreprises**
CIMA-POIA		**Action 12-2 : Améliorer la qualité des produits finis en bois** (investissements matériels et immatériels)	**Action 12-3 : Matériels d'exploitation forestière en forêt et en scierie pour les PME**	**Action 12-4 : Investissements immatériels dans la filière forêt bois énergie** Sous –action : **Études** Sous –action : **Conseil individuel**	**Action 12-5: Matériels concernant le conditionnement, le stockage et l'utilisation du bois énergie**	**Action 12-6 : favoriser les démarches globales énergie environnement dans les projets de territoires (pays, agglomérations...)** aide à l'ingénierie d'accompagnement (bilan Carbone ou assimilé, plan d'actions évaluation) (investissements immatériels)	**Action 12-8 : renforcer les programmes d'efficacité énergétique et de qualité environnementale dans le bâtiment (uniquement le tertiaire)**	**Action 12-9 : favoriser le développement de la chaleur renouvelable (solaire thermique, bois énergie)**	**Action 12-10: actions de sensibilisation et de prévention visant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO2**	**3-1-1 Maîtrise de la demande énergétique :** la promotion de la maîtrise de la demande énergétique et de l'électricité au travers d'études, de réalisations et du développement de nouvelles technologies ou de nouveaux process économes en énergie, le développement de la réhabilitation thermique des bâtiments anciens (hors logements et bâtiments d'habitation), avec une priorité donnée à ceux construits avant 1975, le soutien des opérations de communication, de sensibilisation, et de promotion en matière d'énergie et de changement climatique, via notamment le réseau régional des Espaces Info Énergie.	**3-1-4 Soutien au développement des énergies renouvelables** dynamiser et structurer les filières sur la base d'une approche globale comme sur la filière bois (bois énergie/réseaux de chaleur, bois d'oeuvre, nouveaux matériaux, sous-produits de la forêt …) privilégiant les circuits courts, les dimensions sociales et les démarches de qualité. En parallèle, il est proposé que sur les axes 1 et 2, les entreprises de ce secteur soient fléchées comme prioritaires. Il sera par ailleurs recherché du financement européen via le FSE pour soutenir les formations professionnelles nécessaires à un développement significatif de ces entreprises.	**3-1-5 Approches territoriales:** soutenir les démarches territoriales intégrant la problématique du changement climatique par le développement d'actions d'animation, de sensibilisation, d'ingénierie territoriale (Plan locaux énergie- PLE, Plan climat territoriaux- PCT, Agences locales de l'Énergie-ALE,…) et d'outils (« bilan carbone », …). Ces approches nécessiteront de renforcer l'animation de l'observatoire régional de l'énergie.	**3-4-1 Actions de promotion de schémas de production durable dans les PME**	111AFormation des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire	111B Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices	123B aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière Mécanisation récolte bois	312 aide à la création et au développement de micro entreprises			câbles aériens de débardage de bois machines combinées d'abattage et de façonnage,broyeurs à plaquettes forestières combustibles automoteurs ou tractés . les investissements doivent contribuer à l'amélioration du niveau global des résultats de l'exploitation	
cima I.2.3 Bois énergie	la convention de massif s'attachera à **soutenir la structuration de l'offre de bois énergie au sein du massif**, en particulier au niveau des **transports (schémas de distribution)**, à **développer la production de bois énergie à partir des bois du massif**, à **promouvoir en dehors des zones de montagne**, en particulier à l'extérieur du massif, et au niveau transnational.			Les programmes concernent le développement du bois énergie à l'échelle territoriale dans le domaine de l'investissement immatériel. La Cima et le Poia sont axés sur le déploiement de Plans d'approvisionnement territoriaux qui abordent de manière globale la stratégie d'approvisionnement. Le FEADER permet de soutenir des actions plus ponctuelles visant la création d'une nouvelle activité bois énergie.		Les programmes interviennent globalement dans le domaine territorial. La CIMA et le POIA abordent de manière très spécifique la structuration de l'approvisionnement local, en limitant les transports pour prendre en compte les difficultés de circulation internes au massif compte tenu de l'état du réseau routier dans les vallées secondaires, de manière à optimiser le bilan carbone, et permettre l'entretien de l'espace et le développement d'emplois dans ces vallées.	Mesure du FEDER régional très généraliste dans le domaine de l'économie d'énergie				Dans le Programme Opérationnel (PO) régional PACA, le domaine 3 : Gestion durable des ressources prévoit de « promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement de filières d'énergie renouvelables », soulignant à la fois la forte dépendance énergétique de la région et la sous valorisation du potentiel énergétique diversifié régional (solaire, éolien, bois-énergie..).Néanmoins, ce programme qui aborde le problème des énergies renouvelable essentiellement sous l'angle thermique, ne traite ni de la problématique des approvisionnements ni de la valorisation de la ressource, ni des spécificités montagne.Il prévoit de dynamiser et structurer les filières, en privilégiant les dimensions sociales et les démarches de qualité.								
poia : 1 **Réaliser des plans territoriaux d'approvisionnement**	Le développement du parc de chaufferies existant s'est fait sans réflexion préalable en terme de plan d'approvisionnement. Cette situation résulte de l'abondance de déchets industriels banaux offerts à moindre coût. L'exploitation de ce « gisement » est indispensable mais a ses limites : les distances d'approvisionnement doivent rester raisonnable et ce potentiel reste limité vis-à-vis de l'accroissement de la demande.. Aussi est-il nécessaire de **développer des plans d'approvisionnement territoriaux** qui garantiront la disponibilité de la ressource face aux projets existants. La **définition du cahier des charges de ces plans** est une phase préalable nécessaire																					
poia : 2. Réaliser des plans de mobilisation territoriaux	En complément des plans d'approvisionnement qui permettent d'apporter une réponse opérationnelle et rapide face au développement de chaufferies bois, le **plan de mobilisation et un préalable souvent nécessaire a développer à l'échelle du territoire**. Ce plan analyse les besoins en infrastructures, en moyen humain en dynamique de commercialisation a développer pour permettre la mobilisation de la ressource et sa valorisation				En matière de bois Energie, ce PO vise à le rendre compétitif vis-à-vis des énergies fossiles plus particulièrement en agissant en faveur du développement de matériels de stockage et de conditionnement (matériel de manutention des plaquettes forestières, création d'espaces d'activité économiques dédiées au développement de la filière bois…). Le POIA vient en complément de cette initiative en mettant en avant la spécificité montagne par une approche sur la totalité du massif et le développement de techniques différentes intégrant les difficultés liées à une implantation en zone de montagne comme le séchage accéléré par exemple.																	
3. Favoriser l'acquisition de matériel d'exploitation adapté aux conditions de montagne	Les entreprises de travaux forestiers ont très peu investi dans les Alpes au cours des dix dernières années, faute de marché porteur, et souffrant de manque de lisibilité dans leur développement. Le du bois énergie nécessite des investissements répondant, à une adaptation nécessaire au travail en milieu difficile. Le programme permettra de répondre à ce besoin **en soutenant notamment le débardage par câble chaque fois que le constat aura été établi que, sans la valorisation d'une partie de la matière ligneuse en bois énergie, l'opération de récolte n'aurait pas été réalisée. L'action intégrera la formation des entreprises**	Sous l'intitulé « qualité des produits finis », le PO Rhône alpin envisage l'installation de séchage du bois à partir de l'énergie bois. Cet objectif axé sur la valorisation du bois d'oeuvre par son séchage, en réponse aux normes actuelles en matière de construction est complémentaire du POIA qui lui s'attachera à sécher les plaquettes forestières pour en augmenter la qualité calorifique. L'obligation faite aux plaquettes forestières produites dans les Alpes, de devoir prétendre pour être compétitive au même rendement énergétique que celle produite en plaine n'est nullement pris en compte.		Concernant la mécanisation, ce PO régional prévoit une action qui concerne le matériel d'exploitation forestière en forêt et en scierie pour les PME pour augmenter la valorisation du bois sous toutes ses formes sans pour autant cibler la complémentarité et la nécessité de l'exploitation conjointe du bois Energie et du bois d'oeuvre. Or, c'est cette volonté de trouver un équilibre financier grâce à la valorisation du bois d'oeuvre qui donne aux actions soutenues par le POIA leur exemplarité et leur aspect expérimental et qui a pour avantage de concerner l'ensemble du massif et en particulier sa partie sud pour laquelle la valorisation du bois d'oeuvre reste encore problématique										La communication relative aux actions de la Cima et du Poia sont directement liés aux avancés techniques qui découleront des projets expérimentaux soutenus dans ce cadre. Il n'est pas envisageable de dissocier la formation et la communication dans un autre programme plus global.		Le Feader est destiné au développement des entreprises sans prise en compte des spécificités du bois énergie et des problématiques montagnes nécessitant le développement d'actions expérimentales.		La communication relative aux actions de la Cima et du Poia sont directement liés aux avancés techniques qui découleront des projets expérimentaux soutenus dans ce cadre. Il n'est pas envisageable de dissocier la formation et la communication dans un autre programme plus global.		Le Poia ne soutiendra des investissements réalisés par les entreprises d'exploitation forestières qu'exceptionnellement lorsque le projet prévoie de manière expérimentale la sortie conjointe de bois d'œuvre et de bois énergie.	Le Feader est destiné au développement des entreprises sans prise en compte des spécificités du bois énergie et des problématiques montagnes nécessitant le développement d'actions expérimentales.
poia : 4 Optimiser la valeur énergétique de la plaquette forestière produite dans les Alpes	Dans les Alpes compte tenu de l'altitude, du déficit calorifique solaire qui en résulte, la durée de séchage des plaquettes est augmentée. Il en résulte un surcoût du combustible qui peut être estimé à 20%. Afin de minorer ce surcoût une solution de séchage accéléré par ventilation forcée peut être envisagée. **Le programme prendra en charge l'expérimentation des solutions techniques permettant d'accélérer le séchage**, technique utilisée en agriculture mais non développée dans le secteur du bois énergie en France. A noter que dans d'autres pays alpins cette technique est en cours de développement. **Le développement des hangars à séchage accéléré sera soutenu si la rentabilité s'en trouve améliorée et si cette condition se révèle déterminante dans la faisabilité du projet.** Ce programme expérimental pourra être **étendu aux autres spécificités du stockage en lien avec les conditions propres à la montagne**.																					
poia : 5 Pilotage du programme énergie bois	.Le développement de ce programme a pour cadre le schéma stratégique forestier du massif des Alpes, partie intégrante du schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif des alpes. Cet environnement qui **garantie une cohérence à l'échelle des deux régions** françaises est appelé à se développer au-delà des frontières. Avec une **vision prospective** un premier programme d'échange portant sur le marché du bois s'est développé entre les communes forestières alpines françaises et la Région du Piémont italien. Avec la naissance du réseau alpin de la forêt de montagne ces **échanges transfrontaliers sont facilités,** ainsi les relations s'ouvrent sur l'ensemble de l'arc alpin au travers du partenariat qui se développe avec CIPRA. La **coordination du programme bois énergie alpin** se fera dans le cadre du réseau alpin de la forêt de montagne																					